

# COVID-19

## Bonnes pratiques prévention/protection

### Reprise d'activité après un arrêt de production

MS AMLIN vous rappelle les bonnes pratiques pour un redémarrage sécurisé de votre site pour limiter vos risques incendie et bris de machine

**Ne pas réarmer directement l'ensemble des installations techniques et électriques notamment sans contrôle préalable**

#### Préparer votre redémarrage

- Revue des effectifs présents qui pourront être restreints au moment du redémarrage
- Établir un plan d'actions : qui fait quoi ?
- Etat des lieux complets (intérieur et extérieur) du site (y compris les utilités et les stockages) à l'arrêt depuis des semaines afin de détecter toutes anomalies :
  - fuites éventuelles d'eau ou de fluides,
  - clôtures abîmées, vitres cassées,
  - caméras de vidéosurveillance
  - câblages électriques abîmés...
- Revue de l'ensemble des systèmes d'alarmes (intrusion, incendie, technique), d'intervention (extincteurs, RIA...) et de protection incendie
- Faire un état des lieux complets des équipements de production : état des machines et de leurs systèmes de protection (alarmes de niveaux et/ou de température, arrêts d'urgence...)
- Rappeler les règles de sécurité et procédures de prévention à vos employés
- Présenter à vos employés les règles sanitaires que vous avez mises en place (distanciation sociale, gel hydro-alcoolique, masque...)

## La phase de redémarrage des installations

- Procéder au nettoyage du poste de travail (accumulation de poussières...)
- Redémarrage par palier avec des phases de test : poste par poste et avec les bonnes pratiques des constructeurs, ou atelier par atelier
- Vérifier qu'aucune fuite de fluides (eau, gaz, produits chimiques, huiles...) n'apparaisse suite à la remise en route – ce contrôle doit être maintenu sur plusieurs jours après le redémarrage

## La montée en puissance de vos activités ne doit pas vous faire oublier vos bonnes pratiques en matière de prévention

- Stockage principal séparé des utilités et des zones de production.
- Abords des installations électriques et chargeurs de batterie maintenus libres dans un rayon de 1.50 m...)
- Évacuez les charges calorifiques inutiles, situées à l'intérieur et à l'extérieur. L'ordre et la propreté sont très importants pour limiter les risques notamment en cas de vandalisme.
- S'assurez qu'aucune marchandise combustible ne se trouve à moins de 10 m des bâtiments ou des installations, que les bennes à déchets non vidées soient fermées.
- Maintenez votre site en bon état de rangement et de propreté :
  - allées libres de tous stockages,
  - liquides combustibles et inflammables tous positionnés sur des bacs de rétention (idéalement stockés dans bâtiment détaché),
  - distance suffisante entre les matériaux inflammables et sources potentielles d'inflammation.
- Procédures adéquates de gestion des stockages et des opérations de dépotage ou de transfert des liquides inflammables
- Respectez la procédure de permis de feu, si des opérations de maintenance avec travaux par point chaud ont lieu.
- Vérifiez vos systèmes automatiques de détection incendie et d'extinction d'incendie (si votre site est sprinklé) et vérifiez que les reports d'alarmes et appels en cascade sont en ordre.

## Soyez vigilants

**Nous restons à vos côtés**  
**prevention@msamlin.com**

### Sandrine Dessevres

Ingénieur Prévention  
Sandrine.dessevres@msamlin.com  
+33 (0)1 44 70 71 00  
+33 (0)7 85 06 31 28

### Géraldine Rychel

Directrice Ingénierie Prévention  
Geraldine.rychel@msamlin.com  
+33 (0)1 44 70 71 19  
+33 (0)6 79 50 41 90